

Numéro du plan de prévention :

Consignes en cas d'incendie, incident ou accident

En cas d'incendie (compléter par consignes jointes)	Prévenir immédiatement le Service HSE ou l'opérateur en poste le plus proche Le cas échéant appeler les pompiers en composant le 18. Au retentissement de l'alarme incendie/évacuation ou sur consigne du personnel Terreal, rejoindre le point de rassemblement situé à INTERDICTION DE GARER DES VEHICULES DANS L'USINE (dechargement chargement possible et dérogation exceptionnelle)		
En cas de déversement accidentel	Prévenir immédiatement le Service HSE ou le responsable de zone. Prendre les mesures nécessaires (absorbant, boudins, ...) pour éviter la propagation de la matière. Protéger les avaloirs et toutes les ouvertures pouvant conduire à une pollution des eaux et du sol.		
En cas d'accident	Prévenir immédiatement le HSE ou l'opérateur en poste le plus proche. PROTEGER Soustraire les personnes présentes et l'accidenté à tous dangers (la personne à protéger en priorité est le sauveteur lui-même) Il faut éviter le sur accident ALERTER Alerter ou faire alerter, en donnant toutes les informations nécessaires : lieu, nature, nombre de victimes... Ne jamais raccrocher avant d'en avoir eu l'autorisation. Prévoir un guide à l'entrée de l'usine SECOURIR Réconforter, assister et couvrir la victime en attendant l'arrivée des secours Ne pas lui donner à boire ou à manger, ne pas abandonner la victime, éviter de la déplacer Donner les soins nécessaires si vous êtes formés SST. Blessures légères : se faire accompagner au point pharmacie où un SST vous prendra en charge		
Numéros utiles (Attention si vous utilisez un téléphone TERREAL pensez à faire le "0" avant le numéro choisi)			
Pompiers : 18	Gendarmerie : 17	SAMU : 15	Secours : 112